

Formulaire de demande de branchement d'eau potable

▶ À remettre à la Régie de l'Eau

24 bis Rue Jean Gabin

45 400 FLEURY LES AUBRAIS

infos.eau-saran@orleans-metropole.fr – 02.38.25.02.02

Demander la réalisation d'un branchement d'eau potable

Adresse de l'habitation/terrain à raccorder :	N° : rue :
	Code Postal : 45770 Ville : Saran Références cadastrales : section : parcelle :
Propriétaire :	NOM ou raison sociale : Prénom :
	Complément :
	N° siret :
	Adresse :
	☎ : @ :
Demandeur : (Si différent du propriétaire)	NOM ou raison sociale : Prénom :
	Complément :
	N° siret :
	En qualité de :
	Adresse :
	☎ : @ :

Renseignements concernant le branchement

Afin d'instruire correctement votre demande de branchement, nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir cette fiche, remplie et signée, et accompagnée des pièces suivantes :

* le plan de situation du terrain à desservir

* le plan de masse au 1/500^e ou un plan côté indiquant l'implantation de l'immeuble sur la parcelle ainsi que l'emplacement du branchement désiré

Demander de travaux pour :

- Réalisation d'un branchement avec pose d'un compteur ▶ **Joindre la demande d'abonnement**
 Déplacement du compteur

Nature de la construction à desservir :

- Maison individuelle Jardin Activité industrielle Bureaux, commerces
 Chantier Défense incendie Immeuble collectif : Nombre de logements :
 Autre, à préciser :

Un permis de construire a-t-il été déposé : Oui, Permis n° : Non

Les travaux comprennent la 1^{ère} pose du compteur. Le prix forfaitaire du branchement est calculé jusqu'à la limite de propriété – Tarif eau applicable au 1^{er} janvier 2021, délibération du Conseil métropolitain n° 2020-12-17-COM-20

Ø 15- 20 : **2 140,64 € TTC** (1 783,87 € HT) Ø 21 à 30 : **2 329,94 € TTC** (1 941,62 € HT)

Ø 31 à 40 : **2 479,81 € TTC** (2 066,51 € HT)

Ø 50 (sur devis) Ø 63 (sur devis) Autre : mm (sur devis)

Le demandeur s'engage à :

☉ se conformer en tous points au règlement d'eau potable de la Commune de Saran, dont il déclare avoir pris connaissance.

☉ régler, au comptant, le montant de ces travaux dès réception du titre exécutoire adressé par Monsieur le Trésorier Principal – Trésorerie Orléans Municipale et Métropole, Receveur Municipal de la Métropole d'Orléans

Partie réservée à l'administration

Point de consommation n° :

Date d'enregistrement :

Fait à Le

Signature du demandeur

